

# (REGARDS SUR)



BULLETIN D'INFORMATION du  
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE  
Des INSTITUTEURS, PROFESSEURS  
D'ÉCOLE et PEGC d'EURE-et-LOIR  
Section Charlotte Nivault

(REGARDS SUR)  
SNUIPP.28  
3, rue Louis Blériot  
28300 CHAMPHOL



## SNU ipp.28 - ACTUALITÉS

Supplément 1 au Numéro 69- JANVIER 2013  
À TOUS LES ADHÉRENTS, AUX ÉCOLES

Dispensé de timbrage GELLAINVILLE PPDC

### Rythmes scolaires, refondation pas sans les enseignants ! Grève nationale le 12 février 2013

Depuis des semaines, Le SNUipp-FSU n'a cessé d'attirer l'attention du Ministre sur les multiples difficultés que pose la réforme des rythmes scolaires telle qu'elle a été engagée. A l'épreuve des travaux pratiques, c'est la grande déception et l'irritation.

**Nous ne revendiquons pas un statu quo ou un retour en arrière... Bien au contraire !**

Nous voulons une réforme réussie pour tous les enfants sur tout le territoire. Nous demandons également une réforme qui prenne en compte les conditions de vie personnelle et professionnelle des enseignants.

#### **Pas sans les enseignants**

Un peu partout en France, et l'Eure-et-Loir ne fera pas exception, des mairies commencent à présenter des projets rigides d'organisation du temps scolaire. Horaires des écoles, durée de la pause méridienne, organisation de la sieste en maternelle, utilisation des locaux scolaires sur le temps péri-éducatif, organisation des activités périscolaires et des activités pédagogiques complémentaires, tout cela ne peut pas être le fruit d'une décision unilatérale écartant les enseignants.

#### **Où est l'intérêt de l'enfant pourtant vanté à coup de déclarations fracassantes ?**

Pas d'obligation d'activités périscolaire pour tous, gratuité facultative, allongement de la pause méridienne sans garantie d'activités calmes et éducatives, ... Alors ? De la garderie, de la cour de récréation, la maison pour les enfants qui bouderont les activités.

#### **Où est la prise en considération des conditions de vie personnelle et professionnelle des enseignants ?**

Des salles de classes réquisitionnées pour les activités du midi, des animations pédagogiques le mercredi après-midi, ... Et la revalorisation des PE demandée par le SNUipp ? Qu'en est-il des programmes, des effectifs, de la formation, ... ?

Le SNUipp-FSU estime qu'il faut reporter la réforme à 2014. Le décret d'aménagement du temps scolaire doit être totalement réécrit, les conseils d'école consultés pour toute modification du temps scolaire. Il faut se donner le temps de penser une vraie réforme et de construire les conditions de sa réussite dans les écoles en s'appuyant sur les enseignants. C'est sur cette plateforme, que le SNUipp-FSU appelle les enseignants à la grève le 12 février.

**Nous sommes attachés à une transformation de l'école au service de la réussite des élèves. Pas de statu quo ! Nous voulons faire bouger l'école, dans le bon sens et avec les enseignants.**

### **Manifestation**

**10h30**

**place des Halles Chartres**

*Champhol le 4 février 2013  
Jean-Christophe Rétho*

**P**  
**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

**LA POSTE**

**DÉPOSÉ LE : 05/02/2013**

Bulletin bimestriel - 0,76 €  
ISSN : 1623-7927  
Commission Paritaire de Presse : 1115 S 05610  
Directeur de publication : Patrick THERAUD  
Imprimé par nos soins

#### **Sommaire :**

- P 1 : Édito
- P 2 : Tous en grève le 12 février
- P 3 : Grève les modalités
- P 4 : Grève : lettre aux parents

SNUipp 28 - 3, rue Louis Blériot - 28300 CHAMPHOL . Site: <http://28.snuipp.fr>  
Tél : 02 37 21 15 32 Fax : 02 37 21 39 89 Mail : [snu28@snuipp.fr](mailto:snu28@snuipp.fr)

# Tous en grève le 12 février, tous en manifestation !

Dans le cadre de l'appel national du SNUipp-FSU, la section départementale du SNUipp-FSU.28 appelle les enseignants d'Eure-et-Loir à se mettre en grève massivement.

Pour une réforme ambitieuse prenant en compte l'avis des enseignants et l'intérêt des enfants, ni statu quo, ni bricolage :

- **Modification de la loi d'orientation :** la « refondation » de l'école doit représenter une véritable rupture avec les orientations mises en œuvre précédemment. pour lutter contre les inégalités scolaires et faire réussir tous les élèves : baisse des effectifs, réduction du temps de service, temps supplémentaire pour travailler en équipe, programmes adaptés, réimplantation et développement des RASED, éducation prioritaire, formation continue sur le temps scolaire...

- **Réécriture complète du décret sur les rythmes publié et contesté par tous :** par son absence de cadrage national, il permet à chacune des 36000 communes de proposer sans aucune concertation, un aménagement de la semaine même contraire à l'intérêt de tous,
- **Report de toute modification de la semaine scolaire à la rentrée 2014 :** la modification des rythmes scolaires n'est ni l'urgence, ni la priorité des enseignants. Il faut se donner le temps de penser une vraie réforme et de construire les conditions de sa réussite,
- **Mise en place d'une véritable concertation :** pour construire ensemble une réforme qui permette une réelle amélioration des conditions d'apprentissage de nos élèves, et de travail des enseignants et qui garantisse par un financement de l'état, partout et pour tous, des temps d'activités éducatives de qualité.



Le SNUipp-FSU s'est prononcé contre le décret sur les rythmes scolaires présenté le 8 janvier au CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation). En effet, il allège de manière insuffisante la journée scolaire et n'offre aucune garantie d'un périscolaire gratuit et de qualité pour tous. De plus, il écarte les conseils d'école du processus de modification des rythmes. En l'état il n'offre aucune garantie d'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et de la réussite de tous.

Dans le même temps il ouvre la voie à des dégradations certaines des conditions d'exercice du métier d'enseignant et n'apporte pas de réponse sur une nécessaire revalorisation salariale des PE notamment pour compenser les coûts engendrés par le passage à 4,5 jours. Enfin, il jette le trouble sur les missions des enseignants et celles des collectivités territoriales.

Le ministre, faisant fi du large désaveu dont ce décret a fait l'objet lors de ce CSE (sur 72 voix: 23 contre, 30 abstention, 14 refus de vote et 5 voix pour seulement!!!), a décidé de le publier au journal officiel du 25 janvier.

Cependant, **le SNUipp-FSU est fermement opposé à un statu quo** qui consisterait à conserver une semaine à 4 jours instituée par le décret Darcos de 2008 avec, de surcroît, ses journées alourdis par l'aide personnalisée.

*C'est pourquoi, le SNUipp-FSU appelle tous les enseignants du primaire à se mettre en grève et à manifester le :*

## Mardi 12 février

## 10h30

## place des Halles

## Chartres



## Procédure :

Dans le premier degré (écoles maternelles et élémentaires), les nouvelles dispositions mises en place, malgré la contestation de toutes les organisations syndicales et les oppositions des associations de maires, s'appliquent depuis la parution de la circulaire 2008-111 du 26 août 2008, au BOEN du 4 septembre 2008.

L'objectif est clair : réduire le droit de grève et limiter de fait la participation des personnels des écoles à tout mouvement.

## Comment entendre les 48 heures ?

Ces 48 heures doivent comprendre au moins 1 jour ouvré.

Pour une grève le mardi, cette déclaration doit arriver au plus tard le vendredi soir.

## Sous quelle forme ?

Elle doit impérativement être individuelle et écrite.

Toutes les formes sont recevables : courrier, fax ou mail, pourvu que cela soit reçu au plus tard le vendredi soir pour un mardi, comme le 12 février par exemple.

**Déclaration à transmettre au plus tard le vendredi 8 février**

## Quelles conséquences ?

Pour les enseignant(e)s « simplement » une procédure administrative supplémentaire.

Pour les IEN, faire le décompte par école (et seulement le décompte) des enseignants potentiellement en grève et éventuellement demander au maire de la commune de mettre en place un système d'accueil.

**Ce n'est pas aux directeurs de faire cette démarche.**

Pour le reste, rien ne change. Nous prévenons les familles, comme nous l'avons toujours fait.

## Déclaration d'INTENTION de faire grève :

Chaque collègue qui ENVISAGE de participer à un mouvement de grève doit le faire savoir 48 heures avant à son IEN.

**Cette déclaration ne conduira à aucun retrait de salaire et ne fera pas l'objet d'un relevé nominatif.**

**De la même manière, elle n'oblige en rien à participer effectivement à la grève.**

Seul le pointage individuel réalisé par l'IA, après la grève, amènera l'administration à procéder à un retrait de salaire pour service non fait. La seule fonction de cette déclaration préalable est d'activer, auprès des maires, par l'IEN, la procédure d'accueil par du personnel communal, si au moins 1/4 des collègues de l'école envisage de cesser le travail.

## Et moi ?

- J'envisage de faire grève le **mardi 12 février.**

J'envoie ma déclaration d'intention préalable pour qu'elle arrive au plus tard le **vendredi 8 février** au soir.

**Je suis en grève.** Je ne réponds pas à l'enquête de l'IA qui suivra.

- J'envisage de faire grève le **mardi 12 février.**

J'envoie ma déclaration d'intention préalable pour qu'elle arrive au plus tard le **vendredi 8 février** au soir.

**Je décide finalement de ne pas participer au mouvement de grève.** Je réponds donc à l'enquête de l'IA que j'ai assuré mon service, je ne ferai donc pas l'objet d'un retrait de salaire.

- Je n'envisage pas de faire grève... Rien à faire avant la grève, par contre, comme toujours, je réponds à l'enquête de l'IA que j'ai assuré mon service et ne ferai l'objet d'aucun retrait de salaire.

## **Modèle de déclaration préalable**

Nom.....  
Prénom.....  
Affectation.....

Monsieur l'Inspecteur, Madame l'Inspectrice,

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2013, la question des Rythmes Scolaires devient problématique. Depuis des semaines, le SNUipp-FSU n'a cessé d'attirer l'attention du Ministre sur les multiples difficultés que pose la réforme des rythmes scolaires telle qu'elle a été engagée. A l'épreuve des travaux pratiques, c'est la grande déception et l'irritation.

**Nous ne revendiquons pas un statu quo ou un retour en arrière...**

**Bien au contraire !**

Nous voulons une réforme réussie pour tous les enfants sur tout le territoire. Nous demandons également une réforme qui prenne en compte les conditions de vie personnelle et professionnelle des enseignants.

La loi n°2008-790 du 20/08/08 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale -le droit de faire grève- reconnu à tous les salariés dans la Constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

**Le SNUipp en demande d'ailleurs l'abrogation.**

Cette loi impose «à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48h avant la grève son intention d'y participer». Tout en ayant connaissance de la décision prise par un certain nombre de maires de ce département de ne pas organiser le SMA, mais placé(e) dans l'obligation de le faire de par mon statut de fonctionnaire, je vous informe que j'ai l'intention d'être en grève le mardi 12 février 2013.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre «est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil» (article L133-5).

Le

Signature :

# Grève, le 12 février

## Modèle de lettre aux parents

Chers parents,

Les enseignants se mobilisent, dans toute la France, pour obtenir le report de la réforme ministérielle des rythmes scolaires et obtenir une réelle transformation de l'école.

**Il nous a semblé important de vous expliquer les raisons de notre mobilisation le mardi 12 février.**

La surmédiation de cette réforme nous fait passer à côté des vraies priorités. **Une réforme aussi complexe doit être correctement préparée et correctement financée pour améliorer concrètement le fonctionnement de l'école.** Cela nécessite la consultation de toutes les parties concernées. Nous n'avons cessé d'attirer l'attention du Ministre sur les multiples difficultés que pose la réforme des rythmes scolaires telle qu'elle a été engagée.

**Nous ne revendiquons pas un statu quo ou un retour en arrière... Bien au contraire !**

Nous voulons une réforme réussie pour tous les enfants sur tout le territoire. Nous demandons également une réforme qui prenne en compte les conditions de vie personnelle et professionnelle des enseignants.

**La réussite de tous les élèves suppose une réelle transformation de l'école.**

Même si nous partageons un certain nombre des orientations évoquées dans le projet de loi d'orientation, nous exigeons une véritable rupture avec les politiques passées comme celles sur le socle commun, la formation initiale, l'aide personnalisée. **Mettre en avant les rythmes dans le débat public évite d'évoquer les effectifs dans les classes, les contenus et méthodes d'enseignement, la scolarisation des élèves en situation de handicap, les RASED, les salaires et la formation des enseignants... et permet de masquer les insuffisances d'un budget pour l'école financé par des suppressions de postes dans d'autres services publics.**

**La réussite de tous les élèves est loin de dépendre uniquement des rythmes scolaires.**

**Où est l'intérêt de l'enfant pourtant vanté à coup de déclarations fracassantes ?**

Pas d'obligation d'activités périscolaire pour tous, gratuité facultative, allongement de la pause méridienne sans garantie d'activités calmes et éducatives, ... Alors ? De la garderie, de la cour de récréation, la maison pour les enfants qui n'auront pas d'activités.

En se contentant de rajouter une demi-journée par semaine tout en allégeant de 30 minutes en moyenne les quatre jours existants actuellement, **le projet ministériel actuel n'améliore en rien les conditions d'apprentissages des élèves ni leur réussite scolaire.**

Nous considérons également que ce projet dégrade nos conditions de travail et d'emploi.

**Elèves et enseignants ont besoin d'une vraie transformation !**

**Pas de demi-mesures opposant les uns aux autres !**

**AGISSONS TOUS ENSEMBLE LE MARDI 12 FEVRIER !**

Nous comptons sur votre soutien et sommes disponibles pour en discuter avec vous.

Votre enfant n'aura pas classe ce jour.

Les enseignants.